

**-FONDS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL POUR LA
CONSOLIDATION DE LA PAIX
MODELE DE DOCUMENT DE PROJET**



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

1. Pays : Mali	
TITRE DU PROJET : Consolidation de la paix par la participation active des jeunes et des femmes de Koulikoro dans les mécanismes locaux de gestion-prévention des conflits liés aux ressources naturelles	
NUMERO de Projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquer si les fonds doivent être déboursés dans un fonds d'affectation spéciale ("Trust Fund") (au lieu des comptes des organisations bénéficiaires) : <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Liste de l'ensemble des agences bénéficiaires directes des fonds du PBF (en commençant par l'agence chef de file), type d'organisation (ONU, ONG etc.) : AZHAR (Liens de Famille en Tamashek) (Lead) et AFAD (Association de Formation et d'Appui au Développement).	
Liste des partenaires d'exécution supplémentaires, gouvernementaux et non gouvernementaux : spécifiez le type d'organisation (gouvernement, ONGI, OSC locale) : Gouvernement : Ministères de l'Environnement de l'Assainissement et du Développement Durable; de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale, Chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation, Autorités et Élus de la Régions de Koulikoro, Directions Régionales des Eaux et Forêts, de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de la Jeunesse et des Sports	
Organisations de la société civile œuvrant sur les questions de paix, gestion des ressources naturelles, des droits de femmes et des jeunes; la Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP), l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP), l' Observatoire Nationale sur le Foncier, Réseau Plaidoyer pour la Sécurisation du Foncier Agricole (RP-SéFA), Cafo, Réseau des Femmes Leaders...), l'Union des Jeunes de l'UEMOA (UJUEMOA), Fédération des Femmes Rurales, Conseils des Jeunes au niveau local, les commissions foncières locales, radios communautaires de la Région de Koulikoro.	
Une collaboration sera développée avec le système des Nations Unies, Helvetas, Enabel, GIZ, PNUD, ONU Femmes et autres acteurs qui interviennent dans la même zone.	
Durée du projet en mois¹ : 18 mois	
Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : 16 communes de la région de Koulikoro au Mali (Cercle de Koulikoro : Commune de Koulikoro, Doumba, Sirakorola et Tienfala, Cercle de Nara : Commune de Nara, Ouagadou, Niamana et Dilly, Cercle de Banamba : Communes de Banamba,	

¹ La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et PRF de 36 mois.

Madina Sacko, Kiban, Toubacoro et Cercle de **Kangaba** : communes de Kangaba, Narena, Siby, et Benkadi

Le projet relève-t-il d'une ou plusieurs des fenêtres de priorité PBF spécifiques ci-dessous :

- Initiative de promotion de l'égalité des sexes²
 Initiative de promotion des jeunes³
 Transition entre différentes configurations de l'ONU (e.g. désengagement d'une mission de maintien de la paix)
 Projet transfrontalier ou régional

Budget total du projet PBF* (par agence bénéficiaire) :

AZHAR : \$ 800 000

Total PBF : 800 000 \$

**Le budget total approuvé et le versement de la deuxième tranche, ou toute tranche supplémentaire, sont soumis à la condition d'être approuvés par PBSO, et à la disponibilité des fonds sur le compte du PBF. L'agence coordinatrice doit démontrer la dépense/engagement d'au moins de 75% de la tranche précédente et la soumission de tous les rapports PBF dus dans la période écoulée.*

Toute autre source de financement destinée au projet (montant et source) :

PBF 1^{ère} tranche (35%) :	PBF 2^{ème} tranche* (35 %) :	PBF 3^{ème} tranche* (30%) :
AZHAR : \$ 280 000	AZHAR : \$ 280 000	AZHAR : \$ 240 000
Total : : \$ 280 000	Total : \$ 280 000	Total : \$ \$ 240 000

Fournir une brève description du projet

Le présent projet vise à promouvoir la participation active des femmes et des jeunes dans les instances/initiatives de gouvernance foncière en démontrant la valeur ajoutée de leur implication et de leur contribution pour une gestion plus pacifique et durable des ressources naturelles dans un contexte marqué par les conflits. Pour y parvenir, le projet travaillera à (i) rendre « sensible au genre» les textes de références : Loi d'Orientation Agricole et Charte Pastorale (LOA, CP), (ii) former une masse critique de femmes, jeunes, autorités coutumières, organisations de la société civile (OSC) et les groupements d'agriculteurs et pasteurs sur la gouvernance foncière inclusive, (iii) former également les organismes gouvernementaux et autres acteurs de l'administration Malienne afin qu'ils assurent l'application adéquate des textes à tous les niveaux, (iv) améliorer l'impact et la durabilité des interventions d'atténuation des conflits soutenues par les bailleurs, en assurant une synergie avec les autres acteurs limitrophes qui mettent en œuvre des projets relevant de cette thématique et en développant des stratégies de communication pour diffuser les connaissances et encourager la réplique des interventions réussies.

Résumez le processus de consultation du projet dans le pays avant la soumission au PBSO, y compris avec le Comité de pilotage du PBF, la société civile (y compris les organisations de femmes et de jeunes) et les communautés de parties prenantes (y compris les femmes, les jeunes et les groupes marginalisés) :

La présente initiative a été développée avec les acteurs à la base (associations de femmes, de jeunes, OP et OCB, les groupements des agropasteurs, les démembrements de la société civile) et les autorités locales (étatiques, communautaires et élus locaux) de la région de Koulikoro. Le consortium AZHAR/AFAD a réalisé des rencontres multi-acteurs et des dialogues communautaires dans les cercles cibles avant de formuler la proposition. A l'acceptation de la note conceptuelle des séances de travail et des concertations ont été réalisées pour approfondir et développer la note détaillée.

² Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de l'égalité des genres (GPI).

³ Cochez cette case uniquement si le projet a été approuvé dans le cadre de l'appel à propositions spécial du PBF, l'Initiative de promotion de la jeunesse (YPI).

Aussi, les autorités au niveau national (Ministères de l'Environnement de l'Assainissement et du Développement Durable; de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale, Chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation) et les faîtières de la société civile (FOSC, Conseil National de la Société Civile) ont toutes été impliquées dans le développement de la présente initiative.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes⁴ : 3
 Spécifiez le pourcentage (80%) et le montant (\$640,000) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes :
Expliquez brièvement par quelle (s) intervention (s) principale (s) le projet contribuera à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes⁵ : à compléter par le Consultant
 80% du budget est réservé à l'égalité entre les sexes soit un total de \$ 640 000\$

Degré de risque du projet⁶ : 1
Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁷) : _____
Domaine de priorité 2: Développer et/ou renforcer les capacités nationales pour promouvoir la coexistence et la résolution pacifique des conflits.
Sous- catégories : Prévention/gestion des conflits ; Gouvernance démocratique
 Le cas échéant, les résultats du SDCF / UNDAF auxquels le projet contribue :
Effets UNDAF 2014-2018
 (iv) D'ici à 2018, les institutions nationales et locales, les communautés et les groupes ciblés appliquent les principes de bonne gouvernance et de consolidation de l'Etat de droit ;
 (v) D'ici à 2018, les institutions nationales et locales appuyées et les communautés ciblées assurent la sécurité des biens et des personnes et le fonctionnement des mécanismes de consolidation de la paix
 La priorité stratégique 2 « Gouvernance, paix et sécurité » du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement, l'UNDAF 2019-2021.
Objectifs et cibles de développement durable auxquels le projet contribue :
 Le projet contribue aux ODD 16, 5 et 13

<p>Type de demande :</p> <p>Nouveau projet : <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Révision de projet : <input type="checkbox"/></p>	<p>Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :</p> <p>Extension de la durée : <input type="checkbox"/> Durée additionnelle du projet en mois :</p> <p>Changement de résultat / sujet : <input type="checkbox"/></p> <p>Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget : <input type="checkbox"/></p>
--	---

⁴ **Score 3** pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁵ Veuillez consulter la note d'orientation du PBF sur les calculs de marqueurs de genre et la consolidation de la paix sensible au genre

⁶ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

⁷ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique

(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits

(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux

(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ;

(4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par
agence bénéficiaire :

USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁸</p> <p>Nom : Assinamar Ag Rousmane</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'agence : AZHAR-AFAD</p> <p>Date et visa :</p> <p>1c 08 - 10 - 2 - 21</p>  	<p>Représentant du gouvernement national</p> <p>Nom : Modibo Koné</p> <p>Signature</p> <p>Titre : Ministre de l'Environnement, de l'Assainissement et du Développement Durable</p> <p>Date et visa : 13/10/21</p>  
<p>Coordonnateur résident</p> <p>Nom : Alain Noudehou</p> <p>Signature</p> <p>Titre : Représentant spécial adjoint du Secrétaire Général, Coordonnateur résident du Système des Nations Unies et Coordonnateur humanitaire</p> <p>Date et visa :</p> <p>21.10.21</p>  	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom : Awa Dabo</p> <p>Signature :</p>  <p>Titre : Sous-chef et Officier responsable</p> <p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix</p> <p>Date et visa : 22-Dec-2021</p>

⁸ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.



I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF (4 pages max)

a) Décrire brièvement les conclusions principales de l'analyse de conflit

Territoire à vocation agro-sylvo-pastorale, Koulikoro est confronté à des conflits de diverses natures qui ont trait essentiellement à la gestion des terres, à l'exploitation artisanale de l'or, et aux conséquences du découpage administratif des communes dans le cadre de la mise en œuvre de la décentralisation et l'Accord pour la Paix et la Réconciliation de 2015. A ces conflits récurrents vient s'ajouter la menace djihadiste qui a entraîné la fermeture de plus de vingt (20) écoles dans les Cercles de Nara et Banamba⁹ et la multiplication des attaques ciblant les FDS (Forces de Défense et de Sécurité). Ce contexte d'insécurité permanente s'est encore aggravé avec la pandémie du Covid-19 rendant les populations plus vulnérables¹⁰.

Analyse des conflits et leurs causes¹¹

Six types de conflits y sont rencontrés :

Les conflits liés à la propriété foncière : principalement dûs à la dissonance entre des normes traditionnelles affaiblies, des normes formelles incomplètes et des pratiques politiques corrompues, ainsi qu'à l'intensification de la spéculation foncière.

Les conflits liés à l'usage des terres : générés par de fortes dynamiques socio-économiques et identitaires, ces conflits sont généralement le reflet de l'absence de règles d'usage partagées et/ou la non-observation des lois foncières à cause d'un manque de communication entre les différentes agences de l'État et d'une méconnaissance de la loi par les populations concernées et certains de leurs représentants.

Les conflits entre esclaves ou descendants d'esclaves et pro-esclavagisme : depuis 2018 dans les cercles de Nara et Banamba des tensions existent entre les "esclaves" et les autres communautés villageoises (chefferie). Ces tensions ont eu comme effets l'interdiction pour les "esclaves" de cultiver les champs, d'accéder au marché du village, et pour leurs animaux d'accéder aux pâturages. Ce type de conflit s'explique par le renversement du pouvoir économique entre maîtres et anciens "esclaves".

Les conflits agriculteurs-agriculteurs : résultent généralement du non-respect des modalités d'accès aux ressources, des litiges sur la propriété des champs, des transactions foncières sans trace écrite, des problèmes de limites des champs, d'héritage ou de gestion des biens fonciers des mineurs. Les femmes et les jeunes sont surtout concernés par les conflits liés à l'héritage. En effet, lors du partage de l'héritage, les femmes bénéficient des animaux et autres biens, mais la terre revient dans la plupart des cas aux hommes sous prétexte qu'en donnant à la femme la part qui lui revient, « la terre quittera la maison, si cette dernière se remarie ».

Les conflits agriculteurs-éleveurs : surviennent suite aux dégâts champêtres, à la mise en culture des espaces pastoraux, à la mauvaise gestion des contrats d'occupation temporaire (contrat de fumure). Les premières victimes sont généralement les femmes, car leurs champs sont aux alentours des villages. En outre, en cas de représailles, dans le cadre d'un conflit entre agriculteurs-éleveurs, les femmes, les jeunes et les personnes âgées sont les victimes parce qu'ils sont dans de nombreux cas en activités aux alentours des villages, des points d'eau ou des pâturages.

Les conflits éleveurs-éleveurs : sont liés entre autres à l'accès aux points d'eau, le non-respect des tours d'eau sur les puits pastoraux, le fonçage des puits privés, l'introduction d'animaux malades dans une zone de pâturage, l'hégémonie des éleveurs sédentaires vis-à-vis des

⁹ Mali: des hommes armés attaquent Banamba, dans la région de Koulikoro (rfi.fr)

¹⁰ Octobre 2020 à Mai 2021 (fews.net)

¹¹ Centre pour le Dialogue Humanitaire. 2020. Médiation Agro-Pastorale au Sahel : vers la mise en place de 26 réseaux de médiateurs communautaires à travers 51 communes frontalières, 21-24p

transhumants, la mise en culture des aires de pâturage par les éleveurs sédentaires ou par les éleveurs sur leur terroir d'attache, le non-respect des us et coutumes locales. Les conflits entre les éleveurs concernent les femmes et les jeunes particulièrement au moment de l'abreuvement des animaux qui est la tâche généralement assignée à ces acteurs.

Les conflits liés à l'extraction aurifère : cette activité économique provoque des conflits entre mineurs et communautés locales en raison de l'accaparement des terres et de l'impact environnemental sur la santé des populations et leurs moyens de subsistance.

Les différents mécanismes de prévention et/ou de résolution des conflits sont notamment¹² :

Le recours à un tiers supérieur et ou un élu : dans le cas du vol d'animaux, si le voleur refuse de les restituer à son propriétaire, arguant sa supériorité du fait de ses armes pas exemple, la partie lésée portera l'affaire devant un groupe ou des individus plus forts que le voleur. La limite de cette méthode est que son résultat est dépendant du rapport de force des parties. Dès que le soutien de la partie lésée disparaît, elle sera de nouveau sujette aux abus. Ici il est important de souligner que ces acteurs ne disposent pas d'outils de prévention et de gestion des conflits.

Le recours aux chefs coutumiers (les maîtres des terres, les gardiens des fétiches, etc.) et leaders traditionnels : ces leaders communautaires sont les premiers acteurs sollicités et reconnus pour la médiation de conflits. Ces derniers cependant interagissent peu avec la jeunesse, particulièrement les jeunes femmes. Celles-ci se sentent exclues et frustrées et ne peuvent contribuer à la paix et la sécurité comme elles le souhaitent, par manque de considération, d'interaction et de communication avec le reste de la communauté (SFCG, 2017). Par ailleurs, les normes socioculturelles justifiant l'autorité des aînés et des hommes sur les femmes et les jeunes considèrent ces derniers comme des cadets et inexpérimentés. Cette perception a pour conséquence la persistance de la faible représentativité des femmes, des jeunes filles et garçons dans les instances de prise de décisions.

Le recours aux autorités religieuses : selon leurs croyances, les parties peuvent se référer aux autorités religieuses qui se référeront aux prescriptions religieuses (le coran ou la bible) pour trancher les conflits.

Les alliances, cousinages ou parentés à plaisanterie : la règle de l'alliance stipule que, quel que soit le degré d'adversité suscité par une situation particulière, les alliés impliqués doivent se garder de basculer dans le conflit ou doivent utiliser inconditionnellement les moyens pacifiques pour gérer celui-ci.

Dans le système traditionnel, l'unité sociale de base est la famille plutôt que l'individu. Cela contredit donc la disposition légale qui établit la propriété individuelle. « La loi coutumière a tendance à refléter les hiérarchies et les inégalités sociales (...) et fournit peu de mécanismes, voire aucun, pour remettre en cause ou changer les normes sociales qu'elle reflète, surtout à ceux qui ont le moins de pouvoir social.¹³ Cela s'applique surtout aux femmes, qui se heurtent à une série d'obstacles pour accéder à la propriété foncière. En effet, même si les femmes représentent une forte majorité de la main-d'œuvre agricole au Mali (75 % selon le PNUD), elles sont rarement les propriétaires légales des terres qu'elles cultivent. Par ailleurs, les structures de pouvoir traditionnelles locales tendent à appliquer des méthodes exclusives dans l'attribution de parcelles, en perpétuant des pratiques discriminatoires structurelles envers les

¹² Les mécanismes traditionnels de gestion des conflits en Afrique subsaharienne, Niagalé Bagayoko et Fahiraman Rodrigue Koné, Centre FrancoPaix en résolution des conflits et missions de la paix, juin 2017.)

¹³ E. Ursu, « Between ideals and needs: Is Malian customary justice incompatible with international human rights standards? », La Haye : Clingendael, 2018. p. 3, https://www.clingendael.org/sites/default/files/2018-04/PB_Malian_customary_justice_international_human_rights_standards.pdf, (consulté le 5 septembre 2021)

cadets sociaux, c'est-à-dire ces catégories qui relèvent de l'autorité des aînés, comme les femmes, les jeunes et les populations migrantes¹⁴

Face à cette situation, les autorités législatives ont tenté de raccorder la gouvernance formelle aux systèmes traditionnels et ceci à travers: (i) le Code foncier qui reconnaît la propriété traditionnelles¹⁵; (ii) la Charte Pastorale qui reconnaît et codifie le mode de vie des éleveurs et leurs relations avec les autres usagers des terres¹⁶; (iii) La Loi d'orientation Agricole a créé les « commissions foncières » ou CoFo, un mécanisme local inclusif de gestion foncière¹⁷; (iv) la Loi sur les terres agricoles prévoit un quota l'attribution des terres aux femmes et aux jeunes¹⁸. Avec ce système actuel, un conflit foncier doit passer par quatre instances de conciliation et de médiation devant les autorités, à la fois traditionnelles et administratives, avant d'arriver devant un tribunal

La présente action vise à promouvoir la participation active des femmes et des jeunes dans les instances/ initiatives de gouvernance foncière en démontrant la valeur ajoutée de leur implication et de leur contribution pour une gestion plus pacifique et durable des ressources naturelles dans un contexte marqué par les conflits. Pour y parvenir, AZHAR en consultation avec AFAD a ciblé dans la région de Koulikoro (Cercles de Koulikoro, Nara, Kangaba et Banamba) comme zones prioritaires d'intervention car elle concentre une importante activité agricole et constitue un axe majeur pour les pasteurs transhumants. Ces zones cristallisent également les tensions¹⁹ entre agriculteurs et pasteurs/éleveurs et a connu une détérioration rapide des conditions de sécurité du fait de tensions intergénérationnelles et de conflits intercommunautaires anciens. Cette sélection s'appuie également sur la présence actuelle de ces deux organisations sur le terrain. Au-delà de AZHAR et AFAD, le projet va s'appuyer sur des OSC stratégiques²⁰ et collaborer activement avec des partenaires limitrophes²¹

Analyse des acteurs clés

Acteurs	Faiblesse/ Limite	Capacité à gérer et prévenir les conflits
Leaders communautaires, religieux et médiateurs traditionnels/locaux	Affaiblis. Perte d'autorité et d'influence dans la gestion des conflits. Méconnaissance de la législation foncière, Immixtion dans la politique.	Constituent le 1er niveau de gestion des conflits malgré les limites. Acteurs clés à mobiliser et à renforcer vu leur connaissance des territoires et des cultures locales.
Les COFO	Faible niveau de fonctionnalité et légitimité dues à une	2ème niveau de gestion de conflits. Renforcer les capacités en gestion de

¹⁴ A. Thiam, Centre du Mali: Enjeux et dangers d'une crise négligée, Genève: Centre pour le dialogue humanitaire, 2017

¹⁵ Loi no 02-008 du 12 février 2002 portant modification et ratification de l'ordonnance no 00-027/p-rm du 22 mars 2000 portant code domaniale et foncier, <https://mali.eregulations.org/media/DOMAIN%20DOMANIAL%20ET%20FONCIER.pdf> (consulté le 4 septembre 2021)

¹⁶ Loi no 01-004 du 27 février 2001 portant Charte pastorale du Mali, <http://extwprlegs1.fao.org/docs/pdf/mli25376.pdf> (consulté le 4 septembre 2021)

¹⁷ Loi no 2017-001 du 11 avril 2017 portant sur le foncier agricole, <https://www.droit-afrique.com/uploads/Mali-Loi-2017-01-foncieragricole.pdf> (consulté le 7 septembre 2021)

¹⁸ Défini selon l'Agence pour l'emploi des jeunes (APJE) comme des personnes entre 15 et 39 ans

¹⁹ 37 conflits ont été identifiés en 2020 par le Centre pour le Dialogue Humanitaire. 2020. Médiation Agro-Pastorale au Sahel : vers la mise en place de 26 réseaux de médiateurs communautaires à travers 51 communes frontalières, 32p

²⁰ Le Réseau des Femmes Opératrices Economiques (RFOE), La Coordination Nationale des Organisations Paysannes (CNOP) et l'Association des Organisations Professionnelles Paysannes (AOPP)

²¹ Il s'agit notamment d'organisations publiques ou similaires qui interviennent dans la promotion de l'agriculture et du pastoralisme au Mali *Chambres Régionales d'agriculture, l'Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture (APCAM), et les projets mis en oeuvre par Helvetas, la Cooperation Belge et ONUFEMMES)

	méconnaissance/incompréhension des textes (LOA, CP),	conflits et genre et outils de travail
Magistrats, Services Techniques, Collectivités territoriales, autorités locales	Faible opérationnalité et légitimité contestées	3ème niveau de gestion des conflits. Renforcer les capacités sur les outils genre, sensibilité aux conflits et les textes
Jeunes, femmes, agriculteurs, pasteurs et leurs associations	Ont un faible niveau d'organisations et une faible capacité à porter un plaidoyer.	Sont des partenaires crédibles à renforcer pour la paix et cohésion sociale
Les coopératives socioprofessionnelles	Sont également des espaces de dialogue. Ont un pouvoir économique, et impliqués dans gouvernance et la gestion des infrastructures	Peuvent aussi faire passer de messages de consolidation de paix et de cohésion sociale
Sections locales des partis politiques	Peuvent manipuler et influencer les jeunes et les femmes pour attiser les conflits.	Opportunité avec les élections à venir pour renforcer la participation des femmes et des jeunes dans les instances de prise de décision.
Les ONG nationales et internationales	Mènent des activités de prévention et gestion des conflits. Promeuvent le dialogue et la prise en compte du genre.	Assurer la complémentarité et les synergies d'action entre elles dans la mise en œuvre des activités
Les Ministères ²²	Sont en charge de la mise en œuvre politiques et orientation des stratégies nationales, Ouverts aux questions de genre dans les politiques et stratégies.	A informer sur les actions et impliquer dans le comité d'orientation stratégique.

b) Une brève description de la façon dont le projet s'aligne avec / soutient les cadres stratégiques gouvernementaux et des Nations Unies existants²³,

Ce projet s'inscrit directement dans le cadre de la Politique Nationale Environnementale (PNE) et du Développement Agricole du Mali (PDA) en ciblant les acteurs principaux notamment les OP/groupements d'agriculteurs, pasteurs et éleveurs. Il contribuera non seulement à l'atteinte de l'objectif stratégique UNISS²⁴ pour la paix au Sahel mais aussi complètera au niveau de la Loi d'Orientation Agricole et de la Charte Pastorale, les actions de sécurisation foncière où une faible prise en compte des questions de genre est constatée sur le terrain. Il est également aligné sur :

- Le plan d'action national de mise en œuvre de la Résolution 1325 (2015-2018)

- L'effet 1 de l'UNDAF+ : paix, sécurité et réconciliation

la priorité stratégique 2 « Gouvernance, paix et sécurité » du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Assistance au Développement (UNDAF 2019-2021).

- aux ODD 5,13 16,

Le projet sera complémentaire à d'autres interventions dans la zone d'intervention :

²² Les Ministères de l'Environnement de l'Assainissement et du Développement Durable; de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation ; de la Promotion de la Femme, de l'Enfant et de la Famille, de la Réconciliation, de la Paix et de la Cohésion Nationale, Chargé de l'Accord pour la Paix et la Réconciliation

²³ Y compris les stratégies et engagements nationaux en matière de genre et de jeunesse, tels qu'un plan d'action national sur 1325, une politique nationale de la jeunesse, etc.

²⁴ United Nations Integrated Strategy for the Sahel (UNISS)

c) Une brève explication de la façon dont le projet comble les lacunes stratégiques et financières et complète toute autre intervention pertinente, financée par le PBF ou autrement.

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Orientation du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Renforcement des capacités des institutions et des acteurs de la société civile au niveau de la région de Koulikoro	Coopération Belge €3.5 million	Gouvernance locale	Ce projet vise à mettre en place les conditions favorables à la mise en place des institutions et organisations étatiques et non étatiques au niveau central et dans la Région de Koulikoro disposant d'un vivier de ressources humaines compétentes à même d'impulser une dynamique de changement institutionnel et organisationnel. La présente initiative va renforcer les acquis du projet en mettant les jeunes et les femmes au coeur des dispositifs locaux de gestion et prévention des conflits
Projet d'Appui au renforcement de l'Elevage et le de l'économie pastorale dans la région de Koulikoro	Coopération Belge €7.5 million	Pastoralisme, élevage	Ce projet ambitionne de renforcer les activités de l'élevage et de favoriser ainsi l'entrepreneuriat agricole et la création d'emplois pour les femmes et les hommes de la région de Koulikoro. Le projet soutient les éleveurs et les agropasteurs afin de leur permettre de mieux accéder aux services et aux infrastructures nécessaires au développement de leurs filières. Le projet se focalise plus sur la création d'emploi, la stabilisation de la chaîne de valeur mais touche pas aux éléments de gouvernance et la gestion/ prévention des conflits. La présente initiative va compléter les actions du projet en redynamisant les commissions foncières, en renforçant le positionnement des jeunes et femmes dans les instances de gestion de conflits et en participant à une gestion pacifique, concertée de l'espace agropastoral dans la région de Koulikoro
Gouvernance des ressources naturelles (Juin 2015-Juin 2021)	Diakonia €3.5 million	Amélioration de la gouvernance des ressources naturelles	Le projet met l'accent sur la mise en œuvre des commissions foncières et la veille citoyenne, la restauration des actifs productifs des communautés. Ce projet est en cours de finition le présent projet va consolider les acquis en rendant les Cofu plus sensibles au genre
Projet SEWA (Novembre 2018-octobre 2023)	BMZ €1 million	Améliorer la sécurité alimentaire et la résilience	Le projet financé par BMZ et mis en oeuvre ADRA Mali est plus orienté vers les actions de résilience à insécurité alimentaire et nutritionnelle. La présente proposition se veut complémentaire car elle va plus

		dans le cercle de Banamba	travailler sur la gestion et prévention des conflits, la coexistence pacifique et le genre en couvrant aussi d'autres communes
Projet GRN-Narena	NORAD € 600.000	Protection de l'environnement, infrastructures socio-collectives des communautés	Le projet est plus orienté vers des actions de restauration des terres dégradées et les infrastructures sociocollectives. La présente initiative va compléter ce projet par des actions de reboisement mise en oeuvre par les communautés elles-mêmes en vue de renforcer la co-existence pacifique tout en promouvant la participation active des femmes/jeunes dans la protection de l'environnement et la gestion concertée et inclusive des infrastructures.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a) Une brève description de l'orientation stratégique et de l'approche du projet

Afin de promouvoir la participation active des femmes et des jeunes dans les instances/initiatives de gouvernance foncière, de résolution et de prévention des conflits liés aux ressources naturelles, le projet va intervenir au niveau des communautés avec un accent particulier sur les femmes, les jeunes OP/groupements, des leaders communautaires et religieux, et des COFO etc.. (**Résultat 1: R1**), les OSC qui les présentent (**Résultat 2: R2**), et des détenteurs d'obligations (**Résultat 3: R3**) afin de contribuer à une cohabitation pacifiques entre les communautés et à la création d'un environnement propice à l'accès équitable aux ressources naturelles.

Par rapport au **R1**, la stratégie du projet consistera à (i) conduire un état des lieux des mécanismes de gouvernance, de gestion des conflits liés aux ressources naturelles et du niveau d'implication des femmes et des jeunes. Ceci permettra d'identifier les axes de renforcement des femmes/jeunes à négocier, y compris à travers les espaces de dialogue existants, leur intégration et à apporter des contributions de qualité aux processus de prises de décisions. (ii) renforcer les connaissances des femmes, des jeunes OP/groupements, des leaders communautaires et religieux, des COFO et cadres de concertation sur les textes législatifs encadrant l'accès aux ressources naturelles et au foncier pastoral (notamment la LOA et CP). Ces sessions de formation permettront à ces acteurs de mieux connaître leurs droits et devoirs et intervenir efficacement dans les arbitrages en cas de conflits afin de faire appliquer la législation. Par ailleurs, ces acteurs mettront en place un mécanisme de veille et d'alerte citoyenne sur les conflits liés aux ressources naturelles au niveau communautaire et régional. (iii) Recenser les textes de référence au sein du droit moderne, du droit coutumier et des textes religieux et réaliser une typologie des conflits basée sur les contradictions entre droit moderne/coutumier et droit moderne/religieux. Ceci permettra aux leaders religieux et traditionnels de mieux diffuser les passages religieux relatifs au partage de l'héritage des biens du ménage comme la terre, entre les femmes et les hommes; (iv) analyser la fonctionnalité et d'inclusivité des COFO afin de développer un plan d'action permettant leur redynamisation. Pour atteindre le **R2**, les OSC impliquées dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles seront identifiées et sélectionnées par commune d'intervention pour le renforcement de leurs capacités sur les dispositions de la LOA et de la Charte Pastorale, des mécanismes de mise en œuvre et de contrôle de la législation. En fonction de leurs besoins, un renforcement

de leurs connaissances sur la résilience aux changements et variabilité climatiques, gestion des conflits, techniques de médiation, cartographie des médias et des communicateurs traditionnels pour la diffusion des textes législatifs, le plaidoyer pour une meilleure articulation entre le cadre légal et les réalités dans les terroirs. Par ailleurs, elles s'appuieront sur des espaces civiques de dialogue inclusif pour impulser des changements en faveur d'une gestion plus équitable des ressources naturelles.

Enfin à travers le **R3**, des foras au niveau local et un forum national multi-acteurs seront mis en place avec l'objectif de mener des actions de concertation sur les enjeux clés de la cohabitation agriculteurs/pasteurs, et développer un plan de travail sur des thématiques transversales favorisant une meilleure coexistence et interdépendance. Les conclusions des différentes fora et la collaboration avec les COFO permettront d'identifier les dispositions de la législation nécessitant des révisions/décrets d'application pour un accès équitable aux ressources naturelles, notamment pour les femmes et les jeunes. Par ailleurs, un mécanisme sera créé pour assurer le suivi des engagements pris par les organismes gouvernementaux lors de ces forums de concertation

b) Fournissez une « **théorie du changement** » au niveau du projet

La théorie de changement est bâtie sur le principe que le dialogue continu entre les acteurs est un élément clé qui permet de surmonter les barrières existantes, les stéréotypes liés au genre, à la diversité et favorise la circulation de l'information, l'appropriation des textes et le rapprochement des communautés. Le dialogue permet aux communautés de transformer la diversité socio culturelle, ethnique et économique en un facteur important de développement durable. La théorie de changement s'articule autour des postulats suivants :

- **Si** les femmes, les jeunes maîtrisent la législation sur les dispositions de la LOA et de la Charte Pastorale, s'ils sont mieux représentés au sein des mécanismes de consultation et de médiation, si des espaces civiques de dialogue inclusifs et représentatifs sont mis en place, **alors** ils pourront participer effectivement à la gestion des questions liées à l'accès aux ressources naturelles (RN), et faire émerger leurs préoccupations spécifiques dans les mécanismes locaux ;
- **Si** les capacités des communautés d'agriculteurs et pasteurs et les OP/groupements à prévenir/gérer et résoudre les conflits agro-pastoraux locaux de manière pacifique sont renforcées, et si le droit et l'accès aux ressources naturelles sont garantis, et si les interactions entre agriculteurs et pasteurs sont restaurées, **alors** les conflits agro-pastoraux pourront être résolus, et leur fréquence et gravité baisseront ;
- **Si** les OSC renforcent leurs capacités de médiation et gestion des conflits pour résoudre les conflits communautaires et soutenir l'accès équitable aux RN, et si elles utilisent les espaces civiques de dialogue inclusif pour impulser des changements systémiques en faveur d'une gouvernance plus équitable des ressources naturelles, **alors** elles pourront promouvoir les droits fondamentaux et l'autonomisation des groupes les plus vulnérables ;
- **Si** les mécanismes de gestion des RN sont restaurés, inclusifs et fonctionnels, et si le personnel des services techniques connaissent mieux leurs rôles et les textes encadrant l'accès aux RN, et si les OSC documentent les violations de droits et conçoivent des actions de plaidoyer appelant à la responsabilisation des détenteurs d'obligations, **alors** les conflits liés aux RN seront mieux prévenus, gérés, les droits mieux protégés et la cohésion sociale plus renforcée.

d) **Fournir une description narrative des principales composantes du projet** (résultats et produits),

Cette action a pour ambition de réduire significativement les risques de conflits communautaires liés au partage et à l'exploitation des ressources naturelles à travers une forte implication des producteurs, des jeunes et des femmes dans la conception, la mise en œuvre d'initiatives pour la gestion des ressources agricoles et les instances de prise de décision. Pour y parvenir, elle travaillera à (i) rendre « sensible au genre » les textes de références (LOA, CP), (ii) former 1000 femmes, 1000 jeunes, 400 autorités traditionnelles, 500 groupements d'agriculteurs et pasteurs, 250 OSC à la gouvernance foncière inclusive. Une telle mesure aura un double objectif : (i) soutenir les communautés dans la gestion des conflits fonciers tout en s'attaquant aux inégalités enracinées dans les mécanismes de règlement des litiges et contribuer à améliorer la transparence et le contrôle citoyen dans le domaine de la gouvernance foncière, (ii) former également les acteurs des services décentralisés et autres acteurs de l'administration malienne afin qu'ils assurent l'application adéquate de la loi à tous les niveaux. Cela permettra d'aider le gouvernement local, régional et national à approfondir leurs connaissances et leur compréhension du cadre juridique régissant la gestion des ressources naturelles, (iii) améliorer l'impact et la durabilité des interventions d'atténuation des conflits soutenues par les bailleurs, en assurant une synergie avec les autres acteurs limitrophes qui mettent en œuvre des projets relevant de cette thématique et en développant des stratégies de communication pour diffuser les connaissances et encourager la réplique des interventions réussies. Elle s'articule autour des résultats, produits et activités ci-après :

Résultat 1 : La compréhension des facteurs sociaux, de la législation ainsi que la dynamique des conflits dans la région de Koulikoro est améliorée et l'utilisation des connaissances acquises permet de formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente des ressources naturelles

Produit 1.1 : Les organisations de femmes, de jeunes, d'agriculteurs, de pasteurs et les autorités traditionnelles maîtrisent la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et le foncier pastoral.

- Activité 1.1.1: Conduire une étude pour comprendre l'état des lieux sur les textes de référence au sein du droit moderne, du droit coutumier et des textes religieux pour mieux appréhender les contradictions entre droit moderne/coutumier et droit moderne/religieux et leur sensibilité au genre.
- Activité 1.1.2: Organiser un atelier sur l'interprétation des textes religieux sur la gestion des conflits fonciers
- Activité 1.1.3: Identifier 1000 femmes, 1000 jeunes, 400 autorités traditionnelles, 500 groupements d'agriculteurs et pasteurs, 250 OSC
- Activité 1.1.4: Assurer la formation/ information de 1000 femmes, 1000 jeunes, 400 autorités traditionnelles, 500 groupements d'agriculteurs et pasteurs, 250 OSC dans les zones d'intervention, sur la législation foncière.
- Activité 1.1.5: Traduire les textes de référence sur la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et le foncier pastoral en langues locales (Bambara, Soninké, Fulfulde et Maure)
- Activité 1.1.6: Assurer une large diffusion des textes de référence sur la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et le foncier pastoral par les canaux de communication disponible dans les zones du projet (radios locales, causeries, débats, dialogues communautaires...).

Résultat 2 : Les OSC impliquées dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent et appliquent mieux les instruments et textes relatifs au cadre institutionnel et légal afin de mieux défendre les droits et intérêts des femmes, jeunes, OP/groupements d'agriculteurs et de pasteurs au niveau local et national

<p>Produit 2.1 : Les OSC disposent de l'expertise technique nécessaire sur la résilience aux changements climatiques, la législation encadrant la gestion équitable des ressources naturelles et les droits fondamentaux pour représenter efficacement les intérêts des communautés locales à faire face aux urgences climatiques, gérer les conflits fonciers et les crises sociales.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Activité 2.1.1: identifier 350 OSC dans la zone du projet - Activité 2.1.2: Identifier les besoins en formation des OSC sélectionnées sur la législation encadrant la gestion des ressources naturelles et le changement climatique - Activité 2.1.3: Former les OSC sur les dispositions de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et la Charte Pastorale (CP) - Activité 2.1.4: Renforcer les connaissances des OSC sur la résilience aux changements et variabilité climatiques, gestion des conflits, techniques de médiation, cartographie des médias et des communicateurs traditionnels pour la diffusion des textes législatifs Activité 2.1.5: Appuyer les OSC à l'élaboration et à la diffusion des textes encadrant la gestion équitable des ressources naturelles
--	---

<p>Produit 2.2 : Les OSC s'appuient sur des espaces civiques de dialogue inclusif pour impulser des changements en faveur d'une gestion plus équitable des ressources naturelles.</p>	<ul style="list-style-type: none"> Activité 2.2.1: Conduire une analyse situationnelle par zone d'intervention, des mécanismes et structures de prévention et de gestion de conflits Activité 2.2.2: Organiser au niveau cercle, un atelier pour restituer les conclusions de l'analyse avec les acteurs Activité 2.2.3: Identifier et sélectionner les cadres de concertation multi-acteurs les plus inclusifs Activité 2.2.4: Installer/ redynamiser 200 nouvelles commissions foncières Activité 2.2.5: Former les membres des cadres de concertations et Cofo en plaidoyer, prévention et gestion pacifique des conflits et techniques de médiation Activité 2.2.6: Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation et les Commissions foncières à travers le développement des outils spécifiques Activité 2.2.7: Primer au niveau cercle, les cadres de concertation et Cofo les plus inclusifs qui défendent mieux les droits et intérêts des femmes, jeunes, agriculteurs et pasteurs
---	--

R3: Des foras de concertation et des plateformes multi-acteurs regroupant Gouvernement, Société Civile, Secteur privé, et communautés locales permettent d'identifier et de promouvoir des solutions locales plus inclusives favorisant la participation des jeunes et des femmes à la gestion équitable des ressources naturelles.

<p>Produit 3.1 : les services techniques déconcentrés de l'Etat connaissent mieux les textes encadrant l'accès aux ressources naturelles et sont formés à la médiation/résolution des conflits pour faire</p>	<ul style="list-style-type: none"> Activité 3.1.1: identifier 50 représentants des services techniques de l'Etat au niveau régional Activité 3.1.2: Assurer la formation de 50 représentants des services techniques de l'Etat sur des thématiques liées à la gestion des ressources naturelles
---	---

respecter la législation à un accès équitable aux ressources naturelle.	
Produit 3.2 : Les mécanismes de concertation/consultation multipartite (Collectivités Territoriales, Services Techniques, COFO, OSC, Organisation de jeunes, de femmes, Secteur privé, groupements OP/pasteurs) sont restaurés/institué au niveau cercle et région pour mener des actions de concertation sur les enjeux clés de la cohabitation agriculteurs/pasteurs et développer un plan de travail sur des thématiques transversales favorisant une meilleure coexistence et interdépendance	<p>Activité 3.2.1: Mettre en réseaux au niveau des zones cibles les différents intervenants sur les thématiques liées à la gestion des ressources naturelles</p> <p>Activité 3.2.2: Former les membres des réseaux en techniques de collecte de bonnes pratiques, prévention/gestion de conflits,</p> <p>Activité 3.2.3: Organiser des rencontres périodiques multi-acteurs pour débattre des enjeux de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs</p> <p>Activité 3.2.4 Accompagner les réseaux à disposer d'un plan de travail</p> <p>Activité 3.2.5: Soutenir la cohabitation pacifique par des actions de reboisement impliquant tous les acteurs</p>
Produit 3.3 : Les forums multi-acteurs s'appuient sur les apprentissages générés au niveau communautaire pour renforcer la prise en compte des bonnes pratiques de prévention/gestion des conflits agro-pastoraux et de l'accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles dans le dialogue sur le foncier au niveau local, régional et national au Mali	<p>Activité 3.3.1: Recueillir et diffuser des études de cas issues des zones d'intervention</p> <p>Activité 3.3.2: Faire le plaidoyer pour l'intégration des bonnes pratiques dans les PDESC au niveau local et régional</p> <p>Activité 3.3.3: organiser sur la base des bonnes pratiques un forum multi-acteurs de l'agriculture et du pastoralisme au niveau national</p>

Utilisez l'annexe C pour lister tous les résultats, produits et indicateurs.

e) Ciblage du projet

Le groupe d'impact du projet est la population bénéficiaire finale des changements induits par les initiatives mises en place et notamment les jeunes, femmes, OSC, agriculteurs, pasteurs, autorités coutumières (AC) et services techniques (ST). Pour le ciblage qui constitue une étape critique de la mise en œuvre du projet, l'approche association ou organisation faîtière sera la porte d'entrée. Toutefois, ces différents acteurs membres des différentes organisations seront étroitement associés afin d'atténuer les risques de conflits potentiels au sein des communautés et des organisations faîtières. Cela garantit que le projet utilise une approche Ne Pas Nuire (Do No Harm) sensible aux questions de Genre et de conflits.

Au Total, le projet travaillera avec 6.580 bénéficiaires directes (3.130 femmes et 3.450 hommes) répartis par sexe et par Résultat dans le tableau ci-dessous :

Désignation	Organisation Jeunes		Organisati on Femmes	OSC		Agriculteurs		Pasteurs		ST		AC		Total1		Total2
	H	F		H	F	H	F	H	F	H	F	H	F			
Résultat 1	700	300	1000	150	100	200	50	150	100			300	100	1500	1650	3150
Résultat 2	200	150	100	150	100	150	100	100	80	30	20	150	100	780	650	1430
Résultat 3	200	100	200	200	100	200	100	200	100	70	30	300	200	1170	830	2000

Dans le souci d'éviter les doublons, les ateliers multi-acteurs seront organisés au niveau régional et des quatre cercles en début de mise en œuvre pour valider les zones d'intervention et la liste des bénéficiaires.

Les bénéficiaires indirects sont les populations des zones d'intervention estimées à 745.048

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a) Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre –

Ce projet a été développé par l'ONG AZHAR (bénéficiaire et chef de file) et son partenaire AFAD. Il sera mis en œuvre sur la base d'un partenariat entre les deux organisations nationales. AZHAR en plus du lead va mettre en œuvre les actions du projet dans les cercles de Koulikoro et Kangaba et AFAD dans les cercles de Nara et Banamba. AZHAR et AFAD travaillent ensemble depuis plus 05 ans sur les questions de gouvernance foncière et la lutte contre la désertification et les changements climatiques Le present projet a été développé dans un esprit collaboratif liant l'expertise et la complémentarité de ces deux organisations. AFAD grâce à son ancrage et connaissance des cercles de Nara et Banamba mais aussi une expertise avérée sur les questions de jeunesse, paix et gouvernance foncière va apporter une contribution de taille au projet.

AZHAR, fort de son expérience sur la thématique, expérience de collaboration avec les nations unies et la gestion des projets va assurer le lead, la consolidation du reporting, la gestion du partenariat et les relations avec les autres projets qui seront financés par le Peace-building fund.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
Organisation bénéficiaire : ONG AZHAR	\$950.000	UE, NORAD, PNUD, MINUSMA, CCFD, NED, OSIWA	Bamako, Kangaba, Gao, Mopti, Tessalit	18 (Koulikoro et Kangaba)	5
Partenaires d'exécution : ONG AFAD	\$990 199	Coopération Suisse, Diakonia, OSIWA, Ambassade de Suède, GNDR,	Bamako, Banamba, de Dioila et de Nara	17 (Nara 3, Banamba 2, Dioila 2, Sikasso 1, Bamako 9)	5

b) Gestion et coordination du projet – Remplissez la liste de contrôle de la préparation à la mise en œuvre du projet à l'annexe A et joignez les mandats clés du personnel.

AZHAR porte la responsabilité, l'efficacité et l'effectivité de la mise en œuvre du projet auprès du bailleur PBF. Toutefois, l'ONG AFAD jouera un rôle clé avec AZHAR dans la gestion et la mise en œuvre du projet.

L'organisation et le déploiement des équipes se fera comme suit :

Le Coordinateur des Programmes (10%) : le Coordinateur des Programmes l'ONG AZHAR va assurer en collaboration avec le Directeur Exécutif de l'ONG AFAD le suivi technique et financier quotidien du projet. Il est le responsable de la gestion du partenariat entre AZHAR et AFAD et gère la communication avec le bailleur et les autres acteurs intervenant dans la zone du projet.

Un Responsable Administration Finance (35%) : Sous la supervision du Coordinateur des Programmes de AZHAR et du Directeur Exécutif de l'ONG AFAD, il supervisera la gestion financière du projet, les aspects administratifs et la consolidation du reporting. Il assurera la veille sur le respect des procédures du bailleur. Il fera également le contrôle qualité des aspects financiers du projet.

Un Chef de projet (100%) : Sous la supervision du Coordinateur des Programmes de AZHAR et du Directeur Exécutif de l'ONG AFAD, le Chef de projet va piloter la définition et la mise en œuvre de la stratégie d'intervention du projet avec l'appui des experts techniques. Il va gérer la bonne gouvernance du projet et est responsable du niveau de connaissance et d'appropriation des différentes parties prenantes (PBF, Ministère de tutelle, institutions et acteurs locaux, partenaires de mise en œuvre, organisations de la société civile...). Il aura comme autre mission de veiller à la bonne circulation de l'information et intègre de manière pertinente chaque acteur, en fonction de leur rôle respectif, et organise des réunions de concertation ou de décision aux différentes étapes de la mise en œuvre. Le Chef de projet va également intervenir dans le suivi et l'évaluation du projet en lien avec le chargé(e) de suivi/évaluation

Un Chargé de Suivi-Evaluation (40%) : le/la chargé(e) de suivi-évaluation aura en charge de développer et coordonner le système de suivi-évaluation des plans d'actions du projet. Il travaillera sous la responsabilité du Coordinateur des Programmes. Il aura comme mission de :

- réviser et adapter le plan de suivi-évaluation du projet ;
- mettre en place ou adapter les outils de suivi-supervision et évaluations du projet ;
- concevoir et mettre en place une base de données harmonisée pour le suivi-monitoring et l'évaluation du projet ;
- renforcer les capacités en suivi-évaluation des ADC ainsi que des acteurs de mise en œuvre des activités d'IEC-CCC ;
- coordonner la qualité de la collecte, du traitement, de l'analyse et du rapportage des données ;
- gérer des données et capitaliser l'intervention et les bonnes pratiques ;
- assurer le suivi et l'évaluation du cadre de performance du projet ;
- veiller à la qualité des données collectées ;
- participer à la rédaction des cadres de performances et tableaux des indicateurs du projet.

Agents de Développement Communautaires (ADC) -04 basés à Koulikoro, Banamba, Nara et Kangaba (100%) : sous la supervision du chef de projet, les ADC auront la charge de mettre en œuvre les actions de sensibilisation des communautés et le suivi des activités à Koulikoro, Banamba, Nara et Kangaba. Le chef de projet et les quatre ADC seront basés dans la région de Koulikoro alors que le Coordinateur des Programmes, le Responsable des Finances et le

Chargé de Suivi-évaluation seront basés à Bamako²⁵ avec des déplacements fréquents à Koulikoro.

- c) **Gestion des risques** – Identifier les risques spécifiques au projet et la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche de mise à jour des risques et d'ajustement du projet. Inclure une approche Ne Pas Nuire et une stratégie d'atténuation des risques.

Risque spécifique au projet	Niveau de risque (faible, moyen, élevé)	Stratégie d'atténuation (y compris les considérations Ne Pas Nuire)
Détérioration/aggravation sérieuse de la situation sécuritaire dans les zones d'intervention et/ou mouvement de population dû à la transhumance	Elevé	Un suivi régulier de la situation sécuritaire, développer un plan de contingence prévoyant les différents niveaux de sécurité et les actions à prendre, sélection OSC, veiller à l'ancrage dans les communautés. Collaborer avec les comités locaux de suivi de la transhumance.
Pesanteurs socioculturelles	Moyen	Communication et implication des chefs et leaders traditionnels et religieux.
Difficultés de collaboration entre les autorités locales, les leaders communautaires et les associations de femmes	Faible	Consultations préalables des parties prenantes clés, commencer la collaboration sur des sujets moins divisifs et traiter des sujets plus sensibles après, mise en place des cadres de concertations inclusifs
Faible participation des femmes dans les activités de par un faible intérêt et des barrières culturelles et sociales	Faible	Promouvoir l'équilibre du genre dans les activités et la représentation équitable dans les espaces de travail, former des formateurs/trices, créer/appuyer des groupes dédiés aux femmes
Détérioration de la situation politique locale suite aux élections à venir	Moyen	Développer des liens avec les autorités locales et les impliquer dès le début, pas d'immixtion dans les sujets politiques, formation du personnel et partenaires sur le code de conduite, rappel sur les principes

²⁵ Distance Bamako-Koulikoro est de 60km

		humanitaires, notamment neutralité et impartialité
Abus, exploitation et harcèlement sexuel par un membre de staff ou de partenaires	Faible	Signature du et formation sur le code de conduite, mise en place d'un mécanisme de feedback et plaintes, formation des staff, partenaires, autorités et communautés sur la politique de safeguarding, appui aux OSC pour développer leurs propres politiques de safeguarding, visite de suivi sur le terrain par la coordination
Détournement des ressources du projet / fraude	Faible	Politiques et procédures strictes de gestion financière expliquées au personnel et aux partenaires, régularité des contrôles financiers internes, politique claire de fraude, mise en place de procédures de suivi des activités et des finances des OSC, mise en place d'un mécanisme de feedback et de plainte.

d) Suivre / évaluation

Un budget de \$ 40 000 représentant 5% est prévu pour le suivi évaluation du projet.

Le dispositif de suivi évaluation : il comprend l'équipe du projet, les OSC locales de mise en œuvre et les commissions foncières des niveaux communal qui assurent le suivi de proximité.

Plan de suivi/évaluation et Etude de base : au début du projet, le Consortium procédera à l'élaboration d'un plan détaillé de suivi et évaluation et des outils participatifs qui seront utilisés. Au cours du premier trimestre, une étude de référence et des études thématiques avec des données ventilées par sexe et âge seront conduites afin d'établir les situations de références au niveau des communes ciblées.

Suivi de proximité : des missions de suivi-évaluation seront conduites dans le cadre de la mise en œuvre du projet afin d'observer et de collecter systématiquement des données et informations sur la base des indicateurs définis dans l'annexe B, afin de vérifier régulièrement si les activités planifiées ont été exécutées. Elles permettront de suivre l'état d'avancement des réalisations selon des objectifs prédéterminés, les difficultés rencontrées afin d'y remédier et identifier les leçons apprises de la mise en œuvre. Ce suivi de proximité sera assuré par les OSC locales et l'équipe du projet.

Rapportage : les différentes rencontres techniques avec les OSC partenaires seront sanctionnées par des rapports qui seront partagés avec les acteurs. Deux rapports biannuels, un rapport annuel et un rapport de fin de projet seront produits et transmis au secrétariat du PBF pour transmission au bailleur.

Apprentissage et capitalisation : en matière d'apprentissage, le consortium organisera des activités de suivi, revue et apprentissage (ex. des ateliers) périodiques au niveau des

communautés pour restituer et valider les données de suivi et prendre en compte les points de vue des communautés et des partenaires afin d'améliorer la mise en œuvre des activités. Un atelier de capitalisation et dissémination des leçons apprises sera organisé à mi-parcours et à la fin du projet. Il veillera également au respect de la redevabilité que sont : (i) la transparence dans la gestion des interventions à travers la communication constante entre tous les acteurs et le partage des informations ; (ii) l'implication des groupes cibles et des autres parties prenantes dans toutes les étapes du projet ; (iii) la collecte des informations et la restitution à toutes les parties prenantes ; (iv) l'établissement d'un mécanisme de feedback et plaintes.

Audit externe : pour assurer la conformité et crédibilité des comptes, le projet prévoit également une vérification annuelle des dépenses et un audit financier final, conduits par un cabinet d'audit externe.

Visibilité

L'action et le financement de PBF seront mis en valeur sur les matériels et équipements acquis/utilisés dans le cadre du projet, lors des rencontres (réunions de coordination, rencontres avec les acteurs, émissions radiophoniques, etc.), lors de la cérémonie de lancement officiel du projet, cérémonie de signature du protocole de partenariat et la participation à la journée Internationale de la prévention des conflits (6 novembre). La visibilité du projet sera assurée par des plaques signalétiques placées sur les sites d'intervention. Des supports de communication adaptés aux contextes, seront également produits et distribués. Tous les matériels incluront les logos du PBF. Une couverture télé sera assurée lors des activités de grandes envergures (ORTM, Renouveau TV, Africable etc.)

Stratégie de fin de projet / durabilité

La responsabilisation des structures pérennes (OSC, organisations professionnelles, services techniques déconcentrés de l'Etat, collectivités territoriales, organisations de jeunes et de femmes, les Cofos) dans le portage technique et institutionnel de l'intervention, constitue un premier gage de durabilité de l'intervention. Ces structures pérennes sont renforcées dans l'exercice de leur mandat en vue de rendre « sensible au genre » les textes de références (LOA et Charte Pastorale), soutenir les communautés dans la gestion des conflits fonciers et contribuer à améliorer la transparence et le contrôle citoyen dans le domaine de la gouvernance foncière.

D'autres éléments de durabilité du projet se trouvent également dans l'ancrage local par le renforcement des capacités individuelles d'une part des agriculteurs, pasteurs, des jeunes et des femmes et d'autre part la mise en place des réseaux opérationnels capables de participer dans les instances décisionnelles locales, régionales et nationales à travers les différentes plateformes créées et redynamisées. L'implication des représentants de l'administration locale, des leaders communautaires et religieux, des communicateurs traditionnels sera aussi une autre stratégie qui assurera la viabilité des acquis du projet. Leur renforcement de capacités couplé à la sensibilisation pour la prise de conscience et le changement de comportements, favorisera la prise en compte du genre dans les instances de décision pour la défense de la cause de la paix, de l'environnement et la protection des droits humains après le projet. Ces acteurs seront formés, organisés en réseaux puis connectés aux réseaux régionaux et nationaux qui continueront à les accompagner.

La stratégie de repli se fera à travers le partage intercommunautaire avec les acteurs limitrophes à la zone d'intervention de bonnes pratiques, qui améliorera l'impact et la durabilité des interventions d'atténuation des conflits soutenues par les bailleurs en assurant une synergie

avec les autres acteurs limitrophes qui mettent en œuvre des projets relevant de cette thématique et en développant des stratégies de communication pour diffuser les connaissances et encourager la réplique des interventions réussies. Par ailleurs, un film de 5mn sera réalisé sur les réussites du projet pourra servir d'outils de plaidoyer pour la mobilisation des fonds pour une mise à l'échelle (scaling up) de la mise en place et le fonctionnement surtout des commissions foncières et des cadres de concertation de base.

Avec la mise en place des cadres de concertation ainsi que des mécanismes locaux de suivi et d'alerte, les leaders religieux et locaux sont renforcés dans leurs rôles et responsabilités et c'est tout le système de gestion des ressources naturelles qui s'améliorera.

IV. Budget du projet

Fournissez de brèves informations supplémentaires sur les coûts des projets, en mettant en évidence les choix spécifiques qui ont sous-tendu la préparation du budget, en particulier pour le personnel, les déplacements ou tout autre soutien indirect au projet, afin de démontrer le rapport qualité-prix du projet. Le budget proposé pour tous les projets doit inclure des fonds suffisants pour une évaluation finale indépendante/externe. Le budget proposé pour les projets impliquant des bénéficiaires directs non onusiens doit inclure des fonds pour un audit indépendant. Remplissez l'annexe sur l'optimisation des ressources du projet.

Veillez noter que dans presque tous les cas, le Fonds pour la consolidation de la paix transfère les fonds des projets en une série de tranches basées sur les performances. L'approche standard du PBF consiste à transférer les fonds du projet en deux tranches pour les bénéficiaires des Nations Unies et en trois tranches pour les bénéficiaires non-ONU, en débloquant les deuxième et troisième tranches dès que les critères de performance ont été atteints. Tous les projets comprennent les deux critères de performance standard suivants: 1) au moins 75% des fonds de la première tranche ont été engagés et 2) toutes les obligations de rapport de projet ont été respectées. En plus de ces indices de référence standard et en fonction de la cote de risque ou d'autres facteurs spécifiques au contexte, des repères supplémentaires peuvent être indiqués pour le déblocage des deuxième et troisième tranches.

Veillez préciser ci-dessous tous les facteurs spécifiques au contexte qui peuvent être pertinents pour le déblocage des deuxième et troisième tranches. Celles-ci peuvent inclure le bon déroulement des élections, l'adoption de lois clés, la mise en place d'unités ou de bureaux de contrepartie clés ou d'autres indicateurs de performance nécessaires avant que la mise en œuvre du projet puisse avancer. Dans votre réponse, veuillez indiquer comment les tranches basées sur la performance affectent les considérations de séquençage des projets.

Remplissez deux tableaux dans **l'annexe D du budget Excel**.

Dans le premier tableau budgétaire Excel de l'annexe D, veuillez inclure le pourcentage d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes (GEWE) pour chaque activité. Fournissez également une justification claire pour chaque allocation GEWE (par exemple, la formation comprendra une session sur l'égalité des sexes, des efforts spécifiques seront déployés pour assurer une représentation égale des femmes, etc.).

Annexe A. Liste de contrôle de l'état de préparation de la mise en œuvre du projet

Question	Oui	on	Commentaire
Planification			
1. Tous les partenaires d'exécution ont-ils été identifiés ? Sinon, quelles sont les étapes restantes et le calendrier proposé	X		
2. Les mandats du personnel clé du projet ont-ils été finalisés et prêts à être publiés ? Veuillez joindre à la soumission	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? Sinon, quel sera le processus et le calendrier	X		
4. Les communautés locales et les bureaux gouvernementaux ont-ils été consultés / sensibilisés sur l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou quand cela sera fait.	X		
5. Une analyse / identification préliminaire des leçons apprises / des activités existantes a-t-elle été effectuée ? Sinon, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? Sinon, quels seront le processus et le calendrier.	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés concernant les sites de mise en œuvre du projet, les approches, la contribution du gouvernement?	X		Le Ministère de l'environnement, de l'assainissement et du développement durable a été informé par courrier officiel et sera signataire du document de projet. D'autres ministères comme ceux chargés de la promotion de la femme, de la jeunesse, de l'agriculture et de la réconciliation ont été informés de l'initiative et leur partenariat sollicité. Le Gouverneur de Koulikoro, le Président du Conseil Régional, les Préfets des quatre cercles, les Présidents des conseils de cercle et les Maires sont aussi informés sur l'initiative.
8. Des dispositions claires ont-elles été prises sur l'approche de mise en œuvre du projet entre les organisations bénéficiaires du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il?	N/A		
Genre			

10. L'expertise de l'ONU en matière de genre a-t-elle influencé la conception du projet (par exemple, un conseiller / expert / point focal en matière de genre ou un collègue d'ONU Femmes a-t-il apporté sa contribution) ?	X	AZHAR a une longue expérience avec ONU Femmes notamment dans le cadre du projet « Femmes et Gestion de conflits liés aux ressources naturelles ; », « mise en place des comités consultatifs de sécurité au nord et au centre », Cette expérience a fortement influencé l'élaboration de ce projet. Par ailleurs, les commentaires faits par le PBF sur la première version du projet a permis une intégration plus forte du genre.
11. Des consultations avec des femmes et / ou des organisations de jeunesse ont-elles éclairé la conception du projet?	X	
12. Les indicateurs et cibles du cadre de résultats sont-ils ventilés par sexe et par âge ?	X	
13. L'annexe budgétaire comprend-elle des allocations vers GEWE pour toutes les activités et des justifications claires des allocations GEWE ?	X	

Annexe B. Liste de contrôle de l'optimisation des ressources du projet PBF (« Value for Money »)

Question	Oui	Non	Commentaire
1. Le projet a-t-il une justification narrative du budget, qui fournit des informations supplémentaires spécifiques au projet sur tout choix budgétaire majeur ou des coûts de personnel, de fonctionnement ou de déplacement plus élevés que d'habitude, afin d'expliquer comment le projet garantit l'optimisation des ressources ?	X		
2. Les coûts unitaires (par exemple pour les voyages, les services de consultants, l'achat de matériel, etc.) sont-ils comparables à ceux utilisés dans des interventions similaires (soit dans des contextes nationaux similaires, au sein des régions, soit dans des interventions antérieures dans le même contexte national) ? Sinon, cela doit être expliqué dans la section narrative du budget.		X	

3. Le budget proposé est-il proportionné aux résultats escomptés du projet et à la portée du projet (par exemple, nombre, taille et éloignement des zones géographiques et nombre de bénéficiaires directs et indirects proposés) ? Fournissez vos commentaires.	X		
4. Le pourcentage de personnel et de frais de fonctionnement de l'agence des Nations Unies récipiendaire et de tout partenaire d'exécution est-il clairement visible et raisonnable pour le contexte (e.g. pas plus de 20% pour le personnel, et couts raisonnables pour les voyages et coûts opérationnels directs) à moins d'être bien justifiés dans la section narrative) ?	X		
5. Les frais de personnel sont-ils proportionnels à la quantité de travail requise pour l'activité ? Et le projet utilise-t-il du personnel / une expertise locale plutôt qu'internationale lorsque cela est possible ? Quelle est la justification du recours à du personnel international, le cas échéant ?	X		
6. Le projet propose-t-il l'achat de matériaux, d'équipements et d'infrastructures pour plus de 15% du budget ? Dans l'affirmative, veuillez indiquer les mesures prises pour garantir l'optimisation des ressources dans le processus de passation des marchés et leur entretien / utilisation durable pour la consolidation de la paix après la fin du projet.		X	
7. Le projet propose-t-il l'achat d'un ou de plusieurs véhicules pour le projet ? Si oui, veuillez expliquer pourquoi les véhicules / véhicules de location existants ne peuvent pas être utilisés.	X		Le véhicule servira pour la liaison entre Bamako et les quatre cercles du projet. Il sera utilisé pour les missions de la coordination de AZHAR-AFAD, pour les visites terrain des partenaires, les missions conjointes de suivi-évaluation. Pour une gestion efficace et efficiente un cahier de bord sera établi dans le cadre de l'utilisation dudit véhicule.
8. Les agences d'exécution ou la mission des Nations Unies apportent-elles une source supplémentaire de financement / soutien en nature non PBF au projet ? Veuillez expliquer ce qui est fourni. Et si non, pourquoi pas.		X	

Annexe B.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any costs extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist

Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 April	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 June of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates

31 July	Voluntary Q2 expenses (January to June)
31 October	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annexe B.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will

be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document;

In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 June	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 November	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
28 February	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
30 April	Report Q1 expenses (January to March)
31 July	Report Q2 expenses (January to June)
31 October	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>)

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation.
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (NOTE: If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches).
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant.
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (NOTE: If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project.²⁶
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought.
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

²⁶ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe C : Cadre de résultats du projet (DOIT inclure des cibles de données ventilées par sexe et par âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
Résultat 1 : La compréhension des facteurs sociaux, de la législation ainsi que la dynamique des conflits dans la région de Koulikoro est améliorée et l'utilisation des connaissances acquises permet de formuler une réponse programmatique à même de promouvoir une gestion inclusive et transparente des ressources naturelles		Indicateur 1 a : Perception moyenne des bénéficiaires (Homme, femmes, jeunes) sur l'amélioration de leurs capacités à mieux gérer les conflits liés aux ressources naturelles en appliquant la législation en vigueur (échelle 1-5)	Enquête baseline Rapports d'entretien/ interview/ témoignage des bénéficiaires Rapport d'Évaluation	
		Niveau de référence : à déterminer en début de projet Cible : Augmentation de 2 points par rapport à la référence		
			Indicateur 1 b : # de personnes dont 40% de jeunes et de femmes qui perçoivent que la législation liée à la gestion des ressources naturelles et foncier est mieux appliquée dans leurs communautés	Enquête baseline Rapports d'entretien/ interview/ témoignage des membres des communautés Rapport d'Évaluation
		Niveau de référence : à déterminer en début de projet Cible : Au moins 15% de plus par rapport à la valeur de référence		
	<p>Produit 1.1 : Les organisations de femmes, de jeunes, d'agriculteurs, de pasteurs et les autorités traditionnelles maîtrisent la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et foncier pastoral.</p> <p>Liste des activités relevant du produit</p> <p>Activité 1.1.1 : Conduire une étude pour comprendre l'état des lieux sur les textes de référence au sein du droit moderne, du droit coutumier et des textes religieux pour mieux comprendre les contradictions entre droit moderne/coutumier et droit</p>	<p>Indicateur 1.1.1 : # et % de personnes dont 40% de femmes et jeunes qui déclarent être mieux informées sur la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et foncier pastoral (répartition hommes/femmes/ groupes vulnérables, localité et âge)</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : Au moins 30% des personnes Formées dont 40% de femmes et jeunes</p>	<p>Rapport de formation Rapport d'Évaluation</p> <p>Fréquence : Baseline – Endline</p>	<p>Identification des participants Analyse des besoins en formation Recrutement des formateurs Développement des modules de formation Organisation des formations Évaluation des Formations</p>

	<p>moderne/religieux afin de rendre leur interprétation sensible au genre.</p> <p>Activité 1.1.2: Organiser un atelier sur l'interprétation des textes religieux et leur mise en œuvre en cas de conflits</p> <p>Activité 1.1.3: Identifier 1000 femmes, 1000 jeunes, 500 OP/groupements pasteurs, 400 autorités locales et traditionnelles dans la zone d'intervention et analyser leurs besoins en formation.</p> <p>Activité 1.1.4: Assurer la formation de 1000 femmes, 1000 jeunes, 500 OP/groupements pasteurs, 400 autorités locales et traditionnelles et par commune d'intervention, sur la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et foncier pastoral.</p> <p>Activité 1.1.5: Traduire les textes en langues locales (Bambara, Soninké, Fulfulde, Maure)</p> <p>Activité 1.1.6: Assurer une large diffusion par le canal des radios communautaires des aspects importants de la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et foncier pastoral dans les zones d'intervention.</p>	<p>Indicateur 1.1.2 (a) : Nombre de versions simplifiées (articles) des textes de références liés à l'accès aux ressources naturelles sensibles au genre disponibles</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 3 (LOA, CP, Droits coutumier et Religieux)</p> <p>Indicateur 1.1.2 (b): % des femmes et des hommes qui sont satisfaits avec les nouveaux textes</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : Au moins 80% des femmes et des hommes qui participent au processus d'élaboration</p>	<p>Rapport d'Etude Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Identification du consultant pour conduire l'étude</p> <p>Collecte des données</p> <p>Rédaction du rapport d'étude</p> <p>Atelier de validation du rapport d'étude par les parties prenantes</p> <p>Mise en place d'un comité d'experts pour relecture et proposition de textes</p> <p>Atelier de validation des textes revus par les parties prenantes nationales</p> <p>Organisation d'une table ronde avec les acteurs concernés pour l'adoption des textes</p>
		<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de langues locales dans lesquelles les textes ciblés sont traduits</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 4</p>	<p>Articles traduits</p> <p>Rapport Périodique</p> <p>Rapport évaluation finale Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Identification d'un cabinet ou un (e) expert(e) pour la traduction des textes en langues locales (Bambara, Fulfulde)</p>
		<p>Indicateur 1.1.4 : Nombre de diffusion et rediffusion des messages par radio communautaire</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 20</p>	<p>Rapport d'audience des radios communautaires Fréquence : Trimestrielle</p>	<p>Production d'enregistrements</p> <p>Validation de la production par les experts</p> <p>Diffusion par les radios communautaires</p>
<p>Résultat 2 : Les OSC impliquées dans la gestion du foncier et des ressources naturelles connaissent et appliquent mieux les instruments et textes relatifs au cadre institutionnel et légal afin de</p>		<p>Indicateur 2 a : # et % des personnes membres des organisations d'OSC impliqués dans la gestion du foncier et des ressources naturelles qui ont une bonne connaissance du cadre réglementaire et</p>	<p>Enquête baseline</p> <p>Rapport d'Évaluation</p>	

mieux défendre les droits et intérêts des femmes, jeunes, OP/groupements d'agriculteurs et de pasteurs au niveau local et national		<p>législatif pour défendre les droits et intérêts des groupes vulnérables</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 250 dont 40% de femmes et jeunes</p>		
		<p>Indicateur 2 b :</p> <p># d'actions/initiatives mises en œuvre par les OSC pour défendre les droits et intérêts des femmes, jeunes, OP/groupements d'agriculteurs et de pasteurs</p> <p>Niveau de référence : à déterminer en début de projet Cible: Au moins 10% de plus par rapport à la valeur de référence</p>	<p>Enquête baseline Rapports d'entretien/ interview/ témoignage des membres des communautés Rapport d'Évaluation</p>	
	<p>Produit 2.1 : Les OSC disposent de l'expertise technique nécessaire sur la résilience aux changements climatiques, la législation encadrant la gestion équitable des ressources naturelles et les droits fondamentaux pour représenter efficacement les intérêts des communautés locales à faire face aux urgences climatiques, gérer les conflits fonciers et les crises sociales.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.1.1: identifier 250 OSC impliquées dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles dans la zone d'intervention</p> <p>Activité 2.1.2: Identifier les besoins en formation des OSC sélectionnées sur la législation encadrant la gestion des ressources naturelles et le changement climatique.</p> <p>Activité 2.1.3: Former les OSC sur les dispositions de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et la Charte Pastorale</p>	<p>Indicateur 2.1.1 (a): # et % de personnes formées aux techniques de résilience aux changements climatiques, à la législation encadrant la gestion équitable des ressources naturelles et les droits fondamentaux et qui les utilisent (répartition hommes/femmes/groupes vulnérables, localité et âge)</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 250</p> <p>Indicateur 2.1.1 (b) : # et % de conflits agropastoraux qui ont pu être résolus sans violence grâce à une sensibilisation/formation des OSC (répartition hommes/femmes/groupes vulnérables, localité et âge) Niveau de :0 Cible: 10% par rapport à la référence</p>	<p>Rapport de formation Rapport d'Évaluation</p> <p>Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Identification des participants Analyse des besoins en formation Recrutement des formateurs Développement des modules de formation Organisation des formations Evaluation des formations</p> <p>Enquête baseline - Discussions en focus groups Rapports d'activités du projet</p>

	<p>(CP) du Mali, les mécanismes existants de mise en œuvre et de contrôle et leurs modalités de fonctionnement.</p> <p>Activité 2.1.4: Renforcer les connaissances des OSC sur la résilience aux changements et variabilité climatiques, gestion des conflits, techniques de médiation, cartographie des médias et des communicateurs traditionnels pour la diffusion des textes législatifs.</p> <p>Activité 2.1.5: Appuyer les OSC à l'élaboration et à la diffusion des textes encadrant la gestion équitable des ressources naturelles</p> <p>Activité 2.1.6: Doter les OSC en dispositif de prévention du virus (kit de lave des mains, savon, Gel hydro alcoolique, masques)</p>			
	<p>Produit 2.2 : Les OSC s'appuient sur des espaces civiques de dialogue inclusif pour impulser des changements en faveur d'une gestion plus équitable des ressources naturelles.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.2.1: Conduire une analyse situationnelle par zone d'intervention, des mécanismes et structures de prévention et de gestion de conflits</p> <p>Activité 2.2.2: Organiser au niveau cercle, un atelier pour restituer les conclusions de l'analyse avec les acteurs</p> <p>Activité 2.2.3: Identifier et sélectionner les cadres de concertation multi-acteurs les plus inclusifs)</p> <p>Activité 2.2.4: Installer/ redynamiser 200 nouvelles commissions foncières</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : % de personnes vulnérables dont 30% de femmes et jeunes qui déclarent avoir été satisfaits dans la défense de ses intérêts par les OSC Niveau de référence :0 Cible : 20% par rapport à la référence</p>	<p>Enquête baseligne Rapport d'Évaluation Rapports d'entretien/ interview/ témoignage des membres des communautés</p> <p>Fréquence : Semestrielle</p>	<p>Identification des autres acteurs Mise en réseau avec les OSC Tenue des concertations</p>
		<p>Indicateur 2.2.2 : Qualité des diagnostics Niveau de référence :0 Cible: 4 (Koulikoro, Nara, Kangaba, Banamba)</p>	<p>Rapport d'activité Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Prise de contact avec les autres acteurs pour définir les lieux et dates des concertations Elaboration des critères d'évaluation de l'inclusivité des Cofos Administration et collecte des questionnaires Évaluation</p>
		<p>Indicateur 2.2.3 : Nombre de commissions foncières inclusives sensibles au genre créées et/ou redynamisées Niveau de référence : à définir après baseligne Cible: 200 de plus par rapport à la référence</p>		

	<p>Activité 2.2.5: Former les membres des cadres de concertations et Cofo en plaidoyer, prévention et gestion pacifique des conflits et techniques de médiation</p> <p>Activité 2.2.6: Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation et les Commissions foncières</p> <p>Activité 2.2.7: Primer au niveau cercle, les cadres de concertation et Cofo les plus inclusives qui défendent mieux les droits et intérêts des femmes, jeunes, agriculteurs et pasteurs</p>	<p>Indicateur 2.2.3 : Nombre de cadres de concertations et commissions foncières appuyés et primes Niveau de référence : à définir après baseline Cible: 40</p>		<p>Nomination Donner des prix</p>
<p>Résultat 3 : Les mécanismes de concertation et des plateformes multi-acteurs de prévention et de gestion de conflits sont plus opérationnels, inclusifs et travaillent en intelligence dans la prévention et la gestion des conflits</p>		<p>Indicateur 3 a : Nombre de plateformes multi-acteurs mis en place et fonctionnelles au niveau cercles et régions</p> <p>Niveau de référence: à déterminer en début de projet Cible: 4</p> <p>Indicateur 3 b : % de membres de la communauté qui disent que les femmes et les jeunes jouent un rôle important dans la promotion d'une culture de paix dans la communauté Niveau de référence : 0 Cible : au moins 60%</p>		
		<p>Indicateur 3 c Nombre de conflits gérés efficacement Niveau de référence: à déterminer en début de projet Cible: 20%</p>		
	<p>Produit 3.1 : Les services techniques déconcentrés de l'Etat connaissent mieux les textes encadrant l'accès aux ressources naturelles et sont formés à la médiation/résolution des conflits pour faire respecter la législation à un</p>	<p>Indicateur 3.1.1 # et % de personnes membres des services techniques formées sur la législation encadrant la gestion équitable des ressources naturelles, la médiation/résolution des conflits et participent au processus de résolution des conflits dans leur localité (répartition</p>	<p>Rapport d'activité Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Identification des participants Analyse des besoins en formation Recrutement des formateurs</p>

	<p>accès équitable aux ressources naturelle.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 3.1.1: 50 les services techniques impliquées dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles par commune d'intervention</p> <p>Activité 3.1.2: Assurer la formation de 50 représentants des services techniques de l'Etat sur des thématiques liées à la gestion des ressources naturelles</p> <p>Activité 3.1.3: Doter 05 Directions Régionales des services techniques de l'Etat en dispositif de prévention du Covid.</p>	<p>hommes/femmes/groupes vulnérables, localité et âge)</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: 50</p>		<p>Développement des modules de formation Organisation des formations Evaluation des formations</p>
		<p>Indicateur 3.1.2 : # et % représentants des services techniques de l'Etat sur des thématiques comme : médiation/résolution des conflits. Rôles et responsabilités, les dispositions de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et de la Charte Pastorale (CP) du Mali, les mécanismes existants de mise en œuvre et de contrôle et leurs modalités de fonctionnement</p> <p>Niveau de référence:0 Cible: 50</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Fréquence: Trimestrielle</p>	
		<p>Indicateur 1.1.3 : # Directions Régionales des services techniques dotés en dispositif de prévention du virus (kit de lave des mains, savon, Gel hydro alcoolique, masques) par le programme</p> <p>Niveau de référence :0 Cible: 5</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Identification des structures Achat des kits Distribution</p>
	<p>Produit 3.2 : Les mécanismes de concertation/consultation multipartite (CT/ST, COFO, OSC, Organisation de jeunes, de femmes, Secteur privé, groupements OP/pasteurs) sont restaurés/instaurés au niveau cercle, et region pour mener des actions de concertation sur les enjeux clefs de la cohabitation agriculteurs/pasteurs et développer un plan de travail sur des thématiques transversales favorisant une meilleure coexistence et interdépendance.</p>	<p>Indicateur 3.2.1# de forums multi-acteurs des « Agents de Changement pour la Paix/ Défenseurs de l'Environnement » créés et fonctionnels au niveau local à travers la mise en place et le renforcement de réseaux</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 50</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Identification et /ou mis en place des mécanismes de concertation Multipartite au niveau cercle et region Accompagner ces mécanismes de concertation à se doter de plan de travail</p>

	Liste des activités relevant du produit : Activité 3.2.1: Mettre en réseaux au niveau commune, cercle, et région les différents intervenants sur la thématique : gestion des ressources naturelles afin de créer des forums multi-acteurs des « Agents de Changement pour la Paix/ Défenseurs de l'Environnement » au niveau local			
	Activité 3.2.2: Former les réseaux en techniques de collecte de bonnes pratiques, prévention/gestion de conflits, technique de communication, plaidoyer, recherche de financement	Indicateur 3.2.2 : # de réseaux formés en techniques de collecte de bonnes pratiques, prévention/gestion de conflits, technique de communication, plaidoyer, recherche de financement Niveau de référence :0 Cible : 3		Organiser un atelier pour mettre en réseaux les intervenants sur la thématique: gestion des ressources naturelles au niveau communes afin de créer des forums multi-acteurs de défense de l'environnement
	Activité 3.2.3: Organiser des rencontres périodiques multi-acteurs pour débattre des enjeux de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs	Indicateur 3.2.3 : # de plans de travail élaborés et mis en œuvre Niveau de référence : 0 Cible: 3	Rapport d'activité Fréquence: Trimestrielle	
	Activité 3.2.4: Accompagner les réseaux à disposer d'un plan de travail	Indicateur 3.2.3 : # de plant plantes et entretenus Niveau de référence : 0 Cible: 50.000		
	Activité 3.2.5 : Soutenir la cohabitation pacifique par des actions de reboisement impliquant tous les acteurs			
	Produit 3.3 : Les forums multi-acteurs s'appuient sur les apprentissages générés au niveau communautaire pour renforcer la prise en compte des bonnes pratiques de prévention/gestion des conflits agropastoraux et de l'accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles.	Indicateur 3.3.1 : # d'études de cas capitalisées et diffusées Niveau de référence : 0 Cible : 5		
	Indicateur 3.3.2 : # de bonnes pratiques intégrées dans les PDSEC au niveau local et régional Niveau de référence : 0	Rapport d'activité Fréquence: Semestrielle		

	<p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 3.3.1: Recueillir et diffuser des études de cas issues des zones d'intervention (mise en œuvre efficace et inefficace de la législation sur les pâtures et couloirs pastoraux) afin de contribuer aux stratégies de plaidoyer</p> <p>Activité 3.3.2: Faire le plaidoyer pour l'intégration des bonnes pratiques dans les PDESC au niveau local et régional</p> <p>Activité 3.3.3: organiser sur base des bonnes pratiques un forum multi-acteurs de l'agriculture et du pastoralisme au niveau national assorti de plan d'action de plaidoyer afin de mener des actions de concertation sur les enjeux clefs de la cohabitation agriculteurs/pasteurs et favorisera une meilleure coexistence et interdépendance</p>	<p>Cible: 3</p>		
		<p>Indicateur 3.3.3 : # de forum multi acteurs organisés</p> <p>Niveau de référence :0 Cible :3</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Fréquence: Semestrielle</p>	
Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes
<p>Résultat 1 : : D'ici 2023, les femmes, les jeunes, les autorités traditionnelles et les groupements d'agriculteurs et pasteurs ont des connaissances renforcées sur la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et foncier et contribuent à la faire respecter et appliquer.</p>		<p>Indicateur 1 a :</p> <p>Perception moyenne des bénéficiaires (Homme, femmes, jeunes) sur l'amélioration de leurs capacités à mieux gérer les conflits liés aux ressources naturelles en appliquant la législation en vigueur (échelle 1-5)</p> <p>Niveau de référence : à déterminer en début de projet Cible : Augmentation de 2 points par rapport à la référence</p>	<p>Enquête baseline Rapports d'entretien/ interview/ témoignage des bénéficiaires Rapport d'Évaluation</p>	
		<p>Indicateur 1 b :</p> <p># de personnes dont 40% de jeunes et de femmes qui perçoivent que la législation liée à la gestion des ressources naturelles et foncier est mieux appliquée dans leurs communautés</p>	<p>Enquête baseline Rapports d'entretien/ interview/ témoignage des membres des communautés Rapport d'Évaluation</p>	

		Niveau de référence : à déterminer en début de projet Cible : Au moins 15% de plus par rapport à la valeur de référence		
	<p>Produit 1.1 : Les organisations de femmes, de jeunes, d'agriculteurs, de pasteurs et les autorités traditionnelles maîtrisent la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et foncier pastoral.</p> <p>Liste des activités relevant du produit</p> <p>Activité 1.1.1: Conduire une étude pour comprendre l'état des lieux sur les textes de référence au sein du droit moderne, du droit coutumier et des textes religieux pour mieux comprendre les contradictions entre droit moderne/coutumier et droit moderne/religieux afin de rendre leur interprétation sensible au genre.</p> <p>Activité 1.1.2: Organiser un atelier sur l'interprétation des textes religieux et leur mise en œuvre en cas de conflits</p> <p>Activité 1.1.3: Identifier 1000 femmes, 1000 jeunes, 500 OP/groupements pasteurs, 400 autorités locales et traditionnelles dans la zone d'intervention et analyser leurs besoins en formation.</p> <p>Activité 1.1.4: Assurer la formation de 1000 femmes, 1000 jeunes, 500 OP/groupements pasteurs, 400 autorités locales et traditionnelles et par commune d'intervention, sur la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et foncier pastoral.</p>	<p>Indicateur 1.1.1: # et % de personnes dont 40% de femmes et jeunes qui déclarent être mieux informées sur la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et foncier pastoral (répartition hommes/femmes/ groupes vulnérables, localité et âge)</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : Au moins 30% des personnes Formées dont 40% de femmes et jeunes</p>	<p>Rapport de formation Rapport d'Évaluation</p> <p>Fréquence : Baseline – Endline</p>	<p>Identification des participants Analyse des besoins en formation Recrutement des formateurs Développement des modules de formation Organisation des formations Evaluation des Formations</p>
		<p>Indicateur 1.1.2 (a) : Nombre de versions simplifiées (articles) des textes de références liés à l'accès aux ressources naturelles sensibles au genre disponibles</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 3 (LOA, CP, Droits coutumier et Religieux)</p> <p>Indicateur 1.1.2 (b): % des femmes et des hommes qui sont satisfaits avec les nouveaux textes</p> <p>Niveau de référence : A déterminer Cible : Au moins 80% des femmes et des hommes qui participent au processus d'élaboration</p>	<p>Rapport d'Etude Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Identification du consultant pour conduire l'étude Collecte des données Rédaction du rapport d'étude Atelier de validation du rapport d'étude par les parties prenantes Mise en place d'un comité d'experts pour relecture et proposition de textes Atelier de validation des textes revus par les parties prenantes nationales Organisation d'une table ronde avec les acteurs concernés pour l'adoption des textes</p>

	<p>Activité 1.1.5: Traduire les textes en langues locales (Bambara, Soninké, Fulfulde, Maure)</p> <p>Activité 1.1.6: Assurer une large diffusion par le canal des radios communautaires des aspects importants de la législation entourant l'accès aux ressources naturelles et foncier pastoral dans les zones d'intervention.</p>	<p>Indicateur 1.1.3 : Nombre de langues locales dans lesquelles les textes ciblés sont traduits</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 4</p>	<p>Articles traduits Rapport Périodique Rapport évaluation finale Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Identification d'un cabinet ou un (e) expert(e) pour la traduction des textes en langues locales (Bambara, Fulfulde)</p>
		<p>Indicateur 1.1.4 : Nombre de diffusion et rediffusion des messages par radio communautaire</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 20</p>	<p>Rapport d'audience des radios communautaires Fréquence : Trimestrielle</p>	<p>Production d'enregistrements Validation de la production par les experts Diffusion par les radios communautaires</p>
<p>Résultat 2 : les OSC disposent de l'expertise nécessaire sur la législation encadrant la gestion équitable des ressources naturelles et les droits fondamentaux pour défendre efficacement les droits et intérêts des femmes, jeunes, OP/groupements d'agriculteurs et de pasteurs au niveau local et national</p>		<p>Indicateur 2 a : # et % des personnes membres des organisations d'OSC qui déclarent avoir une meilleure capacité pour défendre les droits et intérêts des groupes vulnérables</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 250 dont 40% de femmes et jeunes</p>	<p>Enquête baseline Rapport d'Évaluation</p>	
		<p>Indicateur 2 b :</p> <p># d'actions/initiatives mises en œuvre par les OSC pour défendre les droits et intérêts des femmes, jeunes, OP/groupements d'agriculteurs et de pasteurs</p> <p>Niveau de référence : à déterminer en début de projet Cible: Au moins 10% de plus par rapport à la valeur de référence</p>	<p>Enquête baseline Rapports d'entretien/ interview/ témoignage des membres des communautés Rapport d'Évaluation</p>	
	<p>Produit 2.1 : Les OSC disposent de l'expertise technique nécessaire sur la résilience aux changements climatiques, la législation encadrant la gestion équitable des ressources naturelles et les droits fondamentaux pour représenter efficacement les</p>	<p>Indicateur 2.1.1 (a): # et % de personnes formées aux techniques de résilience aux changements climatiques, à la législation encadrant la gestion équitable des ressources naturelles et les droits fondamentaux et qui les utilisent (répartition</p>	<p>Rapport de formation Rapport d'Évaluation Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Identification des participants Analyse des besoins en formation Recrutement des formateurs</p>

	<p>intérêts des communautés locales à faire face aux urgences climatiques, gérer les conflits fonciers et les crises sociales.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.1.1: identifier 250 OSC impliquées dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles dans la zone d'intervention</p> <p>Activité 2.1.2: Identifier les besoins en formation des OSC sélectionnées sur la législation encadrant la gestion des ressources naturelles et le changement climatique.</p> <p>Activité 2.1.3: Former les OSC sur les dispositions de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et la Charte Pastorale (CP) du Mali, les mécanismes existants de mise en œuvre et de contrôle et leurs modalités de fonctionnement.</p> <p>Activité 2.1.4: Renforcer les connaissances des OSC sur la résilience aux changements et variabilité climatiques, gestion des conflits, techniques de médiation, cartographie des médias et des communicateurs traditionnels pour la diffusion des textes législatifs.</p> <p>Activité 2.1.5: Appuyer les OSC à l'élaboration et à la diffusion des textes encadrant la gestion équitable des ressources naturelles</p> <p>Activité 2.1.6: Doter les OSC en dispositif de prévention du virus (kit de lave des mains, savon, Gel hydro alcoolique, masques)</p>	<p>hommes/femmes/groupes vulnérables, localité et âge)</p> <p>Niveau de référence :0 Cible : 250</p> <p>Indicateur 2.1.1 (b) : # et % de conflits agro-pastoraux qui ont pu être résolus sans violence grâce à une sensibilisation/formation des OSC (répartition hommes/femmes/groupes vulnérables, localité et âge) Niveau de :0 Cible: 10% par rapport à la référence</p>		<p>Développement des modules de formation Organisation des formations Evaluation des formations</p> <p>Enquête baseline - Discussions en focus groups Rapports d'activités du projet</p>
--	---	---	--	--

	<p>Produit 2.2 : Les OSC s'appuient sur des espaces civiques de dialogue inclusif pour impulser des changements en faveur d'une gestion plus équitable des ressources naturelles. Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 2.2.1: Conduire une analyse situationnelle par zone d'intervention, des mécanismes et structures de prévention et de gestion de conflits</p> <p>Activité 2.2.2: Organiser au niveau cercle, un atelier pour restituer les conclusions de l'analyse avec les acteurs</p> <p>Activité 2.2.3: Identifier et sélectionner les cadres de concertation multi-acteurs les plus inclusifs)</p> <p>Activité 2.2.4: Installer/ redynamiser 200 nouvelles commissions foncières</p> <p>Activité 2.2.5: Former les membres des cadres de concertations et Cofo en plaidoyer, prévention et gestion pacifique des conflits et techniques de médiation</p> <p>Activité 2.2.6: Appuyer le fonctionnement des cadres de concertation et les Commissions foncières</p> <p>Activité 2.2.7: Primer au niveau cercle, les cadres de concertation et Cofo les plus inclusives qui défendent mieux les droits et intérêts des femmes, jeunes, agriculteurs et pasteurs</p>	<p>Indicateur 2.2.1 : % de personnes vulnérables dont 30% de femmes et jeunes qui déclarent avoir été satisfaits dans la défense de ses intérêts par les OSC Niveau de référence :0 Cible : 20% par rapport à la référence</p>	<p>Enquête baseline Rapport d'Évaluation Rapports d'entretien/ interview/ témoignage des membres des communautés</p> <p>Fréquence : Semestrielle</p>	<p>Identification des autres acteurs Mise en réseau avec les OSC Tenue des concertations</p>
	<p>Indicateur 2.2.2 : Qualité des diagnostics Niveau de référence :0 Cible: 4 (Koulikoro, Nara, Kangaba, Banamba)</p> <p>Indicateur 2.2.3 : Nombre de commissions foncières inclusives sensibles au genre créées et/ou redynamisées Niveau de référence : à définir après baseline Cible: 200 de plus par rapport à la référence</p> <p>Indicateur 2.2.3 : Nombre de cadres de concertations et commissions foncières appuyés et primes Niveau de référence : à définir après baseline Cible: 40</p>	<p>Rapport d'activité Fréquence: Trimestrielle</p>	<p>Prise de contact avec les autres acteurs pour définir les lieux et dates des concertations Elaboration des critères d'évaluation de l'inclusivité des Cofos Administration et collecte des questionnaires Evaluation Nomination Donner des prix</p>	

Résultat 3 : Des foras de concertation et des plateformes multi-acteurs regroupant Gouvernement, Société Civile, Secteur privé, et communautés locales permettent d'identifier et de promouvoir des solutions locales plus inclusives favorisant la participation des jeunes et des femmes à la gestion équitable des ressources naturelles.		Indicateur 3 a : Nombre de plateformes multi-acteurs mis en place et fonctionnelles au niveau cercle et région Niveau de référence: à déterminer en début de projet Cible: 4		
		Indicateur 3 b : % de membres de la communauté qui disent que les femmes et les jeunes jouent un rôle important dans la promotion d'une culture de paix dans la communauté Niveau de référence : 0 Cible : au moins 60%		
	Produit 3.1 : Les services techniques déconcentrés de l'Etat connaissent mieux les textes encadrant l'accès aux ressources naturelles et sont formés à la médiation/résolution des conflits pour faire respecter la législation à un accès équitable aux ressources naturelle. Liste des activités relevant du produit : Activité 3.1.1: 50 les services techniques impliquées dans la gestion des conflits liés aux ressources naturelles par commune d'intervention	Indicateur 3.1.1 # et % de personnes membres des services techniques formées sur la législation encadrant la gestion équitable des ressources naturelles, la médiation/résolution des conflits et participent au processus de résolution des conflits dans leur localité (répartition hommes/femmes/groupes vulnérables, localité et âge) Niveau de référence:0 Cible: 50	Rapport d'activité Fréquence: Trimestrielle	Identification des participants Analyse des besoins en formation Recrutement des formateurs Développement des modules de formation Organisation des formations Evaluation des formations
	Activité 3.1.2: Assurer la formation de 50 représentants des services techniques de l'Etat sur des thématiques liées à la gestion des ressources naturelles Activité 3.1.3: Doter 05 Directions Régionales des services techniques de l'Etat en dispositif de prévention du Covid.	Indicateur 3.1.2 : # et % représentants des services techniques de l'Etat sur des thématiques comme : médiation/résolution des conflits. Rôles et responsabilités, les dispositions de la Loi d'Orientation Agricole (LOA) et de la Charte Pastorale (CP) du Mali, les mécanismes existants de mise en œuvre et de contrôle et leurs modalités de fonctionnement Niveau de référence:0 Cible: 50	Rapport d'activité Fréquence: Trimestrielle	

		Indicateur 1.1.3 : # Directions Régionales des services techniques dotés en dispositif de prévention du virus (kit de lave des mains, savon, Gel hydro alcoolique, masques) par le programme Niveau de référence :0 Cible: 5	Rapport d'activité Fréquence: Trimestrielle	Identification des structures Achat des kits Distribution
	Produit 3.2 : Les mécanismes de concertation/consultation multipartite (CT/ST, COFO, OSC, Organisation de jeunes, de femmes, Secteur privé, groupements OP/pasteurs) sont restaurés/instaurés au niveau cercle, et region pour mener des actions de concertation sur les enjeux clefs de la cohabitation agriculteurs/pasteurs et développer un plan de travail sur des thématiques transversales favorisant une meilleure coexistence et interdépendance. Liste des activités relevant du produit : Activité 3.2.1: Mettre en réseaux au niveau commune, cercle, et region les différents intervenants sur la thématique : gestion des ressources naturelles afin de créer des forums multi-acteurs des « Agents de Changement pour la Paix/ Défenseurs de l'Environnement » au niveau local Activité 3.2.2: Former les réseaux en techniques de collecte de bonnes pratiques, prévention/gestion de conflits, technique de communication, plaidoyer, recherche de financement Activité 3.2.3: Organiser des rencontres périodiques multi-acteurs pour débattre des enjeux de cohabitation entre agriculteurs et éleveurs	Indicateur 3.2.1# de forums multi-acteurs des « Agents de Changement pour la Paix/ Défenseurs de l'Environnement » créés et fonctionnels au niveau local à travers la mise en place et le renforcement de réseaux Niveau de référence :0 Cible : 50	Rapport d'activité Fréquence: Trimestrielle	Identification et /ou mis en place des mécanismes de concertation Multipartite au niveau cercle et region Accompagner ces mécanismes de concertation à se doter de plan de travail
		Indicateur 3.2.2 : # de réseaux formés en techniques de collecte de bonnes pratiques, prévention/gestion de conflits, technique de communication, plaidoyer, recherche de financement Niveau de référence :0 Cible : 3		Organiser un atelier pour mettre en réseaux les intervenants sur la thématique: gestion des ressources naturelles au niveau communes afin de créer des forums multi-acteurs de défense de l'environnement
		Indicateur 3.2.3 : # de plans de travail élaborés et mis en œuvre Niveau de référence : 0 Cible: 3	Rapport d'activité Fréquence: Trimestrielle	

	<p>Activité 3..2.4 : Accompagner les réseaux à disposer d'un plan de travail</p> <p>Activité 3.2.5 :: Soutenir la cohabitation pacifique par des actions de reboisement impliquant tous les acteurs</p>	<p>Indicateur 3.2.3 : # de plant plantes et entretenus</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 50.000</p>		
	<p>Produit 3.3 : Les forums multi-acteurs s'appuient sur les apprentissages générés au niveau communautaire pour renforcer la prise en compte des bonnes pratiques de prévention/gestion des conflits agropastoraux et de l'accès des femmes et des jeunes aux ressources naturelles.</p> <p>Liste des activités relevant du produit :</p> <p>Activité 3.3.1: Recueillir et diffuser des études de cas issues des zones d'intervention (mise en œuvre efficace et inefficace de la législation sur les pâtures et couloirs pastoraux) afin de contribuer aux stratégies de plaidoyer</p> <p>Activité 3.3.2: Faire le plaidoyer pour l'intégration des bonnes pratiques dans les PDSEC au niveau local et regional</p> <p>Activité 3.3.3: organiser sur base des bonnes pratiques un forum multi-acteurs de l'agriculture et du pastoralisme au niveau national assorti de plan d'action de plaidoyer afin de mener des actions de concertation sur les enjeux clefs de la cohabitation agriculteurs/pasteurs et</p>	<p>Indicateur 3.3.1 : # d'études de cas capitalisées et diffusées</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 5</p>		
		<p>Indicateur 3.3.2 : # de bonnes pratiques intégrées dans les PDSEC au niveau local et regional</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible: 3</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Fréquence: Semestrielle</p>	
		<p>Indicateur 3.3.3 : # de forum multi acteurs organisés</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible :3</p>	<p>Rapport d'activité</p> <p>Fréquence: Semestrielle</p>	

	favorisera une meilleure coexistence et interdépendance			
--	--	--	--	--

For MPTFO Use

Totals				
	AZHAR (budget en USD)	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	Totals
1. Staff and other personnel	\$ 103,624.24	\$ -	\$ -	\$ 103,624.24
2. Supplies, Commodities, Materials	\$ 51,074.77	\$ -	\$ -	\$ 51,074.77
3. Equipment, Vehicles, and Furniture (including Depreciation)	\$ 91,815.99	\$ -	\$ -	\$ 91,815.99
4. Contractual services	\$ 53,812.11	\$ -	\$ -	\$ 53,812.11
5. Travel	\$ 54,813.08	\$ -	\$ -	\$ 54,813.08
6. Transfers and Grants to Counterparts	\$ 329,188.90	\$ -	\$ -	\$ 329,188.90
7. General Operating and other Costs	\$ 63,334.46	\$ -	\$ -	\$ 63,334.46
Sub-Total	\$ 747,663.55	\$ -	\$ -	\$ 747,663.55
7% Indirect Costs	\$ 52,336.45	\$ -	\$ -	\$ 52,336.45
Total	\$ 800,000.00	\$ -	\$ -	\$ 800,000.00

Performance-Based Tranche Breakdown					
	AZHAR (budget en USD)	Organisation recipiendaire 2 (budget en USD)	Organisation recipiendaire 3 (budget en USD)	TOTAL	Tranche %
First Tranche:	\$ 280,000.00	\$ -	\$ -	\$ 280,000.00	35%
Second Tranche:	\$ 280,000.00	\$ -	\$ -	\$ 280,000.00	35%
Third Tranche:	\$ 240,000.00	\$ -	\$ -	\$ 240,000.00	30%
TOTAL	\$ 800,000.00	\$ -	\$ -	\$ 800,000.00	